

Juin 2023



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité international
sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

DIXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE CHARGÉ D'AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MULTILATÉRAL

Rome (Italie), 12-14 juillet 2023

INFORMATIONS ACTUALISÉES DES COPRESIDENTS SUR LE PROCESSUS CONSULTATIF

I. INTRODUCTION

1. À sa 9^e session, l'Organe directeur a décidé que le processus visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral serait appuyé par des consultations régionales ou interrégionales solides et par des réunions et/ou des consultations en ligne (y compris des réunions hybrides) ainsi que des réunions en présentiel tenues de manière transparente, les décisions étant prises lors de ces dernières¹.
2. L'Organe directeur a demandé aux coprésidents d'offrir un espace et de faciliter les interactions et les consultations afin de renforcer la compréhension tout au long du processus, et de structurer le processus de manière à accorder très tôt une attention aux questions principales telles que l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, les barèmes de paiement et d'autres éléments pertinents.
3. Le présent document rend brièvement compte du processus consultatif qui a été entrepris par les coprésidents depuis la 9^e session de l'Organe directeur.

II. INFORMATIONS GÉNÉRALES

4. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, les membres du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral (ci-après le «Groupe de travail») ont eu des interactions informelles et ont bénéficié de mesures visant à renforcer la confiance. Des réunions informelles en présentiel se sont tenues à Addis-Abeba (Éthiopie) (août 2018, mars 2019), à Rome (Italie) (juillet 2018, mai 2019) et à San José (Costa Rica) (janvier 2019). Une réunion informelle a eu lieu en 2017, à Prangins (Suisse).
5. Les progrès accomplis au cours de cette série de consultations informelles organisées pendant l'exercice biennal ont été encourageants. Les participants ont travaillé de manière constructive et se sont employés à trouver des solutions et à aboutir à un compromis sur différents éléments de l'ensemble de mesures. Les coprésidents ont élaboré des résumés de ces réunions informelles, qui sont disponibles sur le site web du Traité international².

¹ [Résolution 3/2022](#), paragraphe 3.

² Par exemple, le document [IT/OWG-EFMLS-8/18/4](#), *Amélioration du fonctionnement du Système multilatéral – Note des coprésidents*, et le document [IT/OWG-EFMLS-9/19/4](#), *Amélioration du fonctionnement du Système multilatéral – Note des coprésidents*.

6. Ces consultations informelles ont joué un rôle crucial dans les progrès importants que le Groupe de travail a accomplis pendant l'exercice biennal 2018-2019.
7. Au cours du précédent exercice biennal, l'Organe directeur a encouragé les Parties contractantes à organiser des consultations informelles, notamment des consultations nationales intersectorielles avec les parties prenantes intéressées. Les gouvernements suisse et indien ont facilité conjointement des consultations informelles en 2021 et en 2022. Ces consultations visaient à dresser un bilan des progrès accomplis et à déterminer les prochaines étapes sur lesquelles l'Organe directeur pourrait se pencher à sa 9^e session en ce qui concerne le processus d'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral.
8. Les résumés et les principaux résultats de ces consultations figurent dans les documents IT/GB-9/22/09.2/Inf.1, *Informal Consultation Co-facilitated by India and Switzerland: Enhancing the Functioning of the Multilateral System – Co-facilitators' report* (Consultation informelle facilitée conjointement par l'Inde et la Suisse: amélioration du fonctionnement du Système multilatéral – rapport des cofacilitateurs), et IT/GB-9/22/09.2/Inf.2, *Enhancing the Functioning of the Multilateral System – Reports from Two Virtual Informal Consultations Organized by the Government of Switzerland* (Amélioration du fonctionnement du Système multilatéral – rapports de deux consultations informelles en ligne organisées par le Gouvernement suisse).
9. Les coprésidents estiment que ces consultations informelles ont été essentielles pour éclairer les délibérations de l'Organe directeur à sa 9^e session, qui ont conduit à la reconstitution du Groupe de travail, lequel a désormais pour mission précise de parachever le processus d'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral.
10. Tirant parti de l'expérience positive acquise lors de la phase précédente du processus d'amélioration du fonctionnement du Système multilatéral, les coprésidents ont tenu, au cours du premier semestre 2023, une série de consultations informelles en ligne et une réunion informelle en présentiel. Les coprésidents estiment que ces consultations et réunions informelles sont importantes pour faire renaître la confiance et favoriser la compréhension mutuelle entre les Parties contractantes et les autres parties prenantes qui jouent un rôle actif dans le processus, comme demandé dans la résolution 3/2022.

III. CONSULTATIONS EN LIGNE AVEC LES REGIONS ET LES GROUPES DE PARTIES PRENANTES

11. En mars 2023, les coprésidents ont tenu des réunions en ligne avec toutes les régions:
- le 14 mars avec la région Amérique latine et Caraïbes (en anglais et en espagnol);
 - le 15 mars avec les régions Asie et Pacifique Sud-Ouest;
 - le 16 mars avec la région Proche-Orient;
 - le 16 mars avec les régions Amérique du Nord et Europe; et
 - le 21 mars avec la région Afrique (en anglais et en français).
12. Ces réunions avaient un caractère informel et une visée informative et préparatoire, et tous les porte-paroles régionaux et d'autres représentants des Parties contractantes et des parties prenantes des régions concernées y ont été conviés.
13. Les réunions ont permis aux participants de faire part de leurs attentes quant aux prochaines étapes du processus et d'examiner de manière informelle, avec les coprésidents et les uns avec les autres, certains des éléments clés devant être abordés. Au cours de ces réunions informelles, les participants ont souligné que l'Organe directeur avait indiqué qu'il fallait accorder très tôt une attention aux questions principales, telles que l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique et les barèmes de paiement, et se pencher sur la façon d'aborder le partage des avantages. Ils ont également estimé que les objectifs communs recensés dans la résolution 3/2022 et les objectifs généraux du Traité international étaient importants pour le processus.

14. Les participants ont également brièvement débattu de la pertinence éventuelle de faits nouveaux survenus dans d'autres instances, notamment à la 15^e réunion de la Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique et à la cinquième session de la Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

15. Les participants ont en particulier débattu de la nécessité d'évaluer la pertinence éventuelle de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et d'une décision de la COP 15 sur l'information de séquençage numérique. En ce qui concerne la COP 15, les participants ont reconnu que les résultats obtenus sur l'information de séquençage numérique pouvaient donner un nouvel élan à la recherche d'une solution sur l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique qui puisse tenir compte du contexte propre au Traité international et cadrer dans le même temps avec des solutions pouvant être formulées dans d'autres instances.

16. À cet égard, certains participants ont également attiré l'attention des coprésidents sur l'importance qu'il y avait à examiner la relation entre le Traité international et la Convention sur la diversité biologique.

17. À la suite de ces consultations informelles en ligne avec les régions, les coprésidents ont également tenu en avril 2023, avec tous les groupes de parties prenantes, des réunions informelles qui avaient le même objet et le même ordre du jour:

- le 11 avril avec le CGIAR;
- le 12 avril avec l'industrie semencière; et
- le 4 avril avec des organisations d'agriculteurs et des organisations de la société civile (une interprétation ayant été assurée pour la circonstance en anglais et en français).

IV. REUNION INFORMELLE SUR L'INFORMATION DE SEQUENÇAGE NUMERIQUE/LES DONNEES DE SEQUENÇAGE GENETIQUE, LES BAREMES DE PAIEMENT ET D'AUTRES QUESTIONS PERTINENTES

18. Avec l'appui généreux du Gouvernement suisse, le secrétaire et les coprésidents ont organisé une réunion informelle en présentiel, qui s'est tenue du 30 mai au 1^{er} juin 2023, à Prangins (Suisse).

19. La réunion visait à donner aux participants la possibilité d'échanger de manière informelle leurs vues sur la façon d'aborder les questions ayant trait à l'information de séquençage numérique/aux données de séquençage génétique, ainsi que leurs réflexions initiales sur les approches éventuelles en matière de barèmes de paiement, qui s'inscrivent dans l'ensemble de mesures destinées à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral.

20. Cette initiative est conforme à la demande que l'Organe directeur a formulée, à savoir d'offrir un espace et de faciliter les interactions et les consultations afin de renforcer la compréhension tout au long du processus, et de structurer celui-ci de manière à accorder très tôt une attention aux questions principales telles que l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, les barèmes de paiement et d'autres éléments pertinents³.

21. L'ordre du jour de la réunion a offert aux participants de nombreuses possibilités d'interaction informelle sur les questions procédurales et les questions de fond.

22. En ce qui concerne l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, les participants ont échangé leurs points de vue concernant l'utilisation de ces éléments et leurs répercussions éventuelles sur les objectifs et le fonctionnement du Système multilatéral, les faits

³ [Résolution 3/2022](#), paragraphe 10.

nouveaux survenus dans d'autres instances et les suggestions qui pourraient être adressées aux coprésidents pour structurer les débats du Groupe de travail.

23. Les participants ont également examiné de manière informelle les faits nouveaux survenus dans leurs pays respectifs depuis la 8^e session de l'Organe directeur, la structure et les barèmes de paiement éventuels dans un Système multilatéral plus élaboré et d'autres points qui pourraient appuyer le processus visant à améliorer le fonctionnement du Système multilatéral.

24. S'agissant des questions de procédure, les participants ont échangé leurs points de vue sur les approches qui pourraient être adoptées pour favoriser les progrès dans le cadre de l'ensemble de mesures visant à améliorer le Système multilatéral.

25. Le Meridian Institute a apporté un appui visant à faciliter la réunion et le processus préparatoire au moyen de plusieurs entretiens fondés sur des questions clés que les coprésidents ont eux-mêmes recensées.

26. Il a été rendu compte au Groupe de travail des conclusions du processus guidé par le Meridian Institute dans le document d'information IT/OWG-EFMLS-10/23/3/Inf.1, qui est intitulé *Informal meeting on DSI/GSD, payment rates and other relevant aspects of the MLS enhancement: Facilitator's summary to the Co-Chairs* (Réunion informelle sur l'information de séquençage numérique/les données de séquençage génétique, les barèmes de paiement et d'autres aspects pertinents liés à l'amélioration du Système multilatéral: Récapitulatif des facilitateurs à destination des coprésidents).

27. Les coprésidents communiqueront un rapport oral détaillé au Groupe de travail.

V. CONCLUSIONS ET ORIENTATIONS DEMANDEES

28. Les coprésidents remercient tous les participants pour leur mobilisation et leurs contributions constructives au cours de ces différentes réunions et consultations.

29. Les coprésidents estiment que les possibilités d'interaction et de consultation informelles, transparentes et inclusives sont utiles et peuvent compléter la procédure officielle, comme le reconnaît l'Organe directeur dans la résolution 3/2022.

30. Les réunions informelles qui se sont tenues au cours du premier semestre 2023 ont éclairé la préparation de la 10^e réunion du Groupe de travail et l'élaboration du projet de proposition des coprésidents, qui figure dans le document IT/OWG-EFMLS-10/23/4. Les coprésidents encourageront l'organisation de nouvelles consultations et de nouvelles interactions régionales et interrégionales à la suite de la réunion du Groupe de travail et en préparation de la 10^e session de l'Organe directeur.

31. Le Groupe de travail est invité à se pencher sur les efforts déployés et à examiner les résultats obtenus et leur pertinence éventuelle en vue des débats au titre du point 4 de l'ordre du jour.